BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

790 263 222 RCS Bourg-en-Bresse.
COLDADOM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 7500.00 EUR.
Adresse : Zone Artisanale, 01340 Attignat.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE COLDADOM Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 500 euros Siège social : Zone Artisanale 01340 ATTIGNAT 790 263 222 RCS BOURG EN BRESSE ET "LE COTEAU DES SAVEURS" Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 42 000 euros Siège social : Pré de l'Abbaye 21340 NOLAY RCS DIJON 424 219 301 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOLAY du 31 mars 2023, la société COLDADOM, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est Zone Artisanale, 01340 ATTIGNAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 263 222 RCS BOURG EN BRESSE, et la société "LE COTEAU DES SAVEURS", société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros, dont le siège social est Pré de l'Abbaye, 21340 NOLAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 219 301 RCS DIJON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société COLDADOM par la société "LE COTEAU DES SAVEURS". La société COLDADOM ferait apport à la société "LE COTEAU DES SAVEURS" de la totalité de son actif, soit 380 780,28 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 279 861,67 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 100 918,61 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LA FINANCIERE DES SAVEURS, Société par actions simplifiée au capital de 542 750 euros, dont le siège social est situé Pré de l'Abbaye, 21340 NOLAY, immatriculée sous le numéro 494 158 850 RCS DIJON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société COLDADOM depuis le 1er juillet 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société "LE COTEAU DES SAVEURS". La société COLDADOM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à l'expiration du délai légal d'opposition des créanciers, soit 30 jours suivant la publication du projet de traité de fusion au BODACC et au plus tard le 30 juin

2023. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la société COLDADOM en date du 11 mai 2023, - au greffe du Tribunal de commerce de DIJON pour la société "LE COTEAU DES SAVEURS" en date du 11 mai 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

